

COMMENT VERSER LE SOLDE DE 13 %

LA TAXE EST COLLECTÉE PAR
L'URSSAF ET LA MSA PUIS REPARTIE
VIA LA PLATEFORME SOLTEA

- Les fonds correspondant au solde de la taxe d'apprentissage seront prélevés par le biais de la DSN par l'Urssaf (et la MSA), qui reversera ces fonds à la Caisse des dépôts .
- Le portail **Soltéa** pour la campagne de fléchage ouvrira le **26 mai 2026**.
- L'accès à Soltéa sera possible après avoir demandé une habilitation à partir de Net-entreprises (un pavé spécifique sur l'interface sera visible, différent de celui des établissements scolaires). Elle devrait être effective en 24 heures.
- Un établissement pourra être recherché par sa raison sociale, son numéro de Siret, son UAI, ses formations, sa localisation, ...
- L'entreprise aura la possibilité, via Soltéa, de préciser si elle veut flécher ses fonds au niveau de l'établissement principal, d'un établissement secondaire/composantes ou bien d'une formation. La répartition s'effectue en pourcentage du solde de la taxe d'apprentissage.
- N° SIRET : 777 574 161 000 33
- Code UAI : 0290200K



LYCÉE
NOTRE-DAME
LE PORSMEUR

ECA.M

Taxe d'apprentissage 2026

LA TAXE D'APPRENTISSAGE NOUS PERMET DE

Maintenir un renouvellement des équipements
des salles informatiques



Développer des partenariats avec les entreprises :
visites d'entreprises, ateliers en classe,
participation à des forums d'orientation, des
conférences...

Equiper les élèves porteurs de handicap



Equiper les formations professionnelles
du secteur Sanitaire et Social en matériels
professionnels (centrale vapeur, machine à
coudre, lits médicalisés, logiciels de transmission)
et le secteur Vente en matériel pédagogique
(ordinateurs, outils de communication)



NOS FORMATIONS HABILITÉES A PERCEVOIR DE LA TAXE

CAP AEPE
Accompagnant Educatif Petite Enfance

CAP EPC
Equipier Polyvalent du Commerce

BAC PRO ASSP
**Accompagnement Soins et Services à
la Personne**

BAC PRO AEPA
Animation Enfance et Personnes âgées

BAC PRO MCV
Métiers du Commerce et de la Vente

Contacts

Code établissement : 0290200K

Jean-Marie POULIQUEN
Directeur Délégué aux Formations
Professionnelles et Technologiques

Sylvain OLIVIER
Chef d'établissement

19 rue Poulfanc 29600 MORLAIX
02.98.88.18.69
lycee.ndmur-leporsmeur@ecmorlaix.fr
[https://www.ecmorlaix.fr/taxe-](https://www.ecmorlaix.fr/taxe-apprentissage/)
[apprentissage/](https://www.ecmorlaix.fr/taxe-apprentissage/)

Taxe d'apprentissage
Donner un sens à votre versement